

**GROUPE D'OPPOSITION SAINT-REMY TOUJOURS**

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 16/09/2023

M. Jean-Louis BINICK  
Mme Sophie MINEC  
Mme Floriane LONJARET VARETTA

Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse  
2 Rue Victor Hugo  
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

LETTRE EN RECOMMANDÉ AVEC AR

**A l'attention de M. le Maire Dominique BAVOIL**

Copies :

- Madame **Florence GHILBERT** (Sous-Préfète de Rambouillet)
- Monsieur **Jean-Jacques BROT** (Préfet du Département des Yvelines)
- Madame **Anne BERGANTZ** (Députée de la 2ème circonscription des Yvelines)
- Monsieur **Michel LAUGIER** (Sénateur des Yvelines)
- Mesdames & Messieurs les Conseillers municipaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 2121-19 du CGCT, en séance du conseil municipal, les conseillers municipaux ont le droit, au-delà des points soumis à l'ordre du jour, d'exposer au maire des questions orales.

Malgré leur dénomination de « questions orales », ces interpellations sont en fait généralement soumises à un dépôt préalable par écrit afin de laisser au maire et à ses services le temps de recueillir les éléments de réponse.

Ces questions sont l'occasion pour les conseillers municipaux de disposer d'informations dont ils sont privés en n'étant pas membres de l'exécutif : demandes de chiffres, d'explications sur le sens d'une décision ou de précisions sur un projet, voire même une rumeur. Elles sont aussi l'occasion de se faire le relais de demandes d'administrés ou de groupes de riverains.

En qualité d'élu(e)s de l'opposition au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, par la présente, envoyée en recommandé avec Accusé de Réception dans le délai légal avant la séance du conseil municipal prévue le 21 septembre 2023 à 20h00, nous déposons les questions orales suivantes :

## PROJET CŒUR DE VILLE

### **1) Inondation des parkings de la phase 1 et sécurité de vos futurs administrés.**

Nous avons constaté que les parkings sont inondés lors des fortes pluies, et également que l'eau des parkings est pompée et rejetée dans les égouts, même en dehors des épisodes pluvieux : **Quelles mesures comptez-vous prendre afin de garantir la sécurité de vos futurs administrés ?**

### **2) Livraison des logements de la phase 1 : quand ces logements seront-ils livrés ?**

### **3) Livraison des équipements de la phase 2**

La phase 2 du projet comporte des équipements attendus par les saint-rémois, comme la maison médicale ainsi que des logements sociaux : **Pouvez-vous nous dire quand ces équipements seront livrés ? Nacarat est-il toujours en charge de cette phase 2 ?**

## JARDIN PUBLIC TRANSFORMÉ EN ZONE D'EXPANSION DES CRUES

Le 4 juillet a eu lieu l'inauguration du jardin public, sinistré par un orage dès la nuit suivante, provoquant l'inondation du bassin central par des eaux usées qui se sont mêlées aux eaux de pluie.

Afin d'y remédier, des travaux ont été entrepris, avec création d'un nouveau regard d'assainissement, d'une plateforme en bois pour le dissimuler et pose de gazon en plaque.

**Nous souhaitons savoir:**

- **Qui a pris en charge les coûts financiers de ces travaux de réparation et remise en état ?**
- **Qui nous assure qu'un tel incident ne se reproduira plus ? comment a été dimensionné le nouveau regard ?**

## PROJET LAC DE BEAUSÉJOUR

L'avenir du lac de Beauséjour reste toujours une forte préoccupation pour un très grand nombre de Saint-Rémois et pour le Collectif « Préservons Beauséjour ». Les problèmes récurrents de sécheresse que nous rencontrons nous démontrent l'absolue nécessité de préserver nos zones humides, mares et étangs qui sont de réelles zones de fraîcheur.

Le numéro d'août de "L'info dans ma ville" met en avant le lac pour l'accueil des nouveaux arrivants puisque les réunions d'accueil s'y déroulent. Vous vous êtes engagés à communiquer sur l'avenir du lac de Beauséjour entre Juin et Septembre 2023. Nous y sommes donc maintenant.

**Pouvez-vous nous confirmer que la disparition du lac est bien une solution définitivement abandonnée ? Et pouvez-vous nous préciser quelles seront les prochaines étapes et échéances pour définir, avec la participation des Saint-Rémois, les aménagements qui doivent être réalisés dans la zone du lac pour améliorer la prise en compte des risques d'inondation et aussi pour améliorer la mise en valeur du lac de Beauséjour? Allez-vous "aménager" les courts de tennis du TCSR ?**

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Pour poursuivre sur le thème de la prévention des inondations, après les irrégularités du chantier NACARAT et la suite imprévue de l'inauguration du jardin public avec le sinistre sur le réseau d'assainissement, nous souhaitons savoir si les autres chantiers de prévention seront menés à bien, et dans quel délai :

### **1) Renaturation de l'Yvette (Plaine de Coubertin)**

Les riverains en rive gauche de l'Yvette en amont du centre-ville ont été informés d'un vaste projet de modification du cours de l'Yvette. Des agents du SIAHVY ont été actifs sur site. **Pouvez-vous nous préciser la nature et l'état d'avancement de ce projet ?** La découverte d'espèces protégées retarde le projet. **Y a-t-il un risque d'annulation ?**

### **2) Ru du Montabé : quel est l'état du projet d'intervention sur le ru pour prévenir les inondations du quartier de Beauséjour ?**

### **3) Prise en compte du Rhodon**

**Des réflexions sont-elles menées sur le Rhodon ?** Ce cours d'eau est très réactif en cas d'intempéries. **Pourquoi ne pas travailler à des solutions en amont de St Rémy sur la commune de Milon, ou sur la parcelle du projet Coeur de Ville phase 2, non encore construite ?**

## RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE JEAN JAURÈS

### **1) Communication du Dossier Loi sur l'Eau**

Nous vous avons demandé communication du DLE lors du conseil municipal du 16.03.2023. Nous restons toujours dans l'attente de ce document important. **Pourquoi ne nous a-t-il toujours pas été transmis et quand comptez-vous nous le communiquer ?**

### **2) Choix des entreprises de travaux**

La société Hélios à Saint-Geneviève des Bois affiche un chiffre d'affaires de 86.800€ en 2022 : **sur quels critères lui avez-vous confié un marché de 800.000€ pour l'école Jean Jaurès ?**

## MARCHE COUVERT

Le contrat de gestion du marché a été reconduit avec le même gérant depuis un certain nombre d'années. Cependant la délégation de service public prenait fin en juin 2022 : **a-t-elle fait l'objet d'un nouvel appel d'offres ?**

## RÉVISION DU PLU

### **1) Procédure**

La révision de notre PLU va entrer dans sa phase d'enquête publique : **quand l'enquête publique va-t-elle commencer ?**

## **2) Prise en compte des observations des PPA (Personnes Publiques Associées)**

Vous avez reçu :

- a. Le 7 juillet 2023, une lettre de l'association « Ensemble pour un autre Cœur de Ville », ainsi qu'une note d'observation suite à l'arrêt du PLU du 6 avril 2023
- b. Le 25 juillet 2023, l'association « Vivre les Hauts de Saint-Rémy » a établi une note « observations de l'Association VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**En substance, ces deux associations, portant les souhaits des Saint-Rémois, vous disent que :**

- la densification des constructions annoncée est beaucoup trop forte, en contradiction avec la charte du PNR dont vous êtes vice-président, et les souhaits des Saint-Rémois. Elle conduira à une artificialisation croissante des sols et à l'augmentation de la fréquentation des axes de circulation traversant notre commune déjà saturée,
- un PLU ne peut pas avoir comme directive principale la construction de logements sociaux neufs, et ce quelles que soient les lois et directives qui nous contraignent,
- les OAP proposées ne sont pas acceptables, en effet :
  - l'OAP Domaine de Chevincourt qui se trouve dans la bande des 50 mètres en lisière du massif boisé forestier.
  - l'OAP "Terrain des sœurs" où la présence de deux ZNIEFF directement limitrophes, dont le gîte à chiroptères, n'est même pas mentionnée

**Comment comptez-vous prendre en compte ces demandes des Saint-Rémois ?**

## **3) Réalisation d'une évaluation environnementale**

Vous n'êtes pas sans savoir que le droit de l'union européenne impose la réalisation d'une évaluation environnementale lors de la révision d'un PLU.

La France permet à la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) d'accorder des dispenses. Le principe est astucieux. Si cette dispense est accordée, il n'y a pas d'évaluation environnementale. S'il n'y a pas d'évaluation environnementale, il n'y a pas de vérification, par la MRAe, de la conformité des dispositions prévues dans le PLU au SDRIF-E (Schéma Directeur Environnementale pour l'Île de France). De fait, des PLU non conformes au SDRIF-E sont adoptés parce que la MRAe n'a pas exercé son droit de contrôle.

Tout récemment, des associations de défense de l'environnement dans les Yvelines ont obtenu gain de cause devant le conseil d'état qui a suspendu la révision du PLU et censuré la décision du tribunal administratif de Versailles qui avait rejeté, en première instance, la demande de suspension de la révision, condamnant ainsi la dispense d'évaluation environnementale. **Ce jugement fera, sans aucun doute, jurisprudence.**

**A Saint-Rémy lès Chevreuse :**

Lors de la révision du PLU en 2016, une dispense d'évaluation environnementale a été accordée.  
Lors de la modification du PLU en 2018, une dispense d'évaluation environnementale a été accordée.  
Lors de la modification du PLU en 2019, une dispense d'évaluation environnementale a été accordée.

**Pour cette révision du PLU :**

**Avez-vous réalisé une analyse environnementale ?** Si oui, ce document n'est pas en ligne sur internet.  
**Avez-vous demandé une dispense ?** Si oui, cette pièce faisant partie des pièces soumises à l'enquête publique, nous devrions la trouver en ligne sur internet. Or, manifestement, sauf erreur de notre part, ce document n'est pas en ligne.

En espérant la bonne prise en compte de la présente demande officielle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

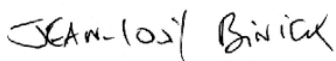
Les élus de l'opposition,

au sein du Conseil municipal de la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

**Jean-Louis Binick**  
Conseiller municipal

**Sophie Minec**  
Conseillère municipale

**Floriane Varetta-Lonjaret**  
Conseillère municipale



Adresse postale : 2 rue Victor Hugo – 78470 – Saint-Rémy-lès-Chevreuse